

PROGRAMME

BILAN DE COMPETENCES



Programme mis à jour en janvier 2025

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le bilan de compétences permet :

- D'explorer et valoriser des compétences personnelles et professionnelles, des aptitudes et des motivations ;
- De définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ;
- Une analyse de la faisabilité du projet eu égard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et l'activité de la personne

Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.

Vous pouvez consulter le cadre légal et réglementaire du Bilan de compétences.

Source : Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Le bilan de compétences se pratique dans le respect du code de déontologie de la profession, garantissant le respect, la bienveillance...

L'accompagnement se déroule dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité absolue des échanges.

PUBLIC CONCERNE

Tout salarié du secteur privé ou public, indépendant ou demandeur d'emploi, de tout âge, désireux de faire le point sur son parcours, à un moment clé de sa vie professionnelle.

OBJECTIFS GENERAUX

Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre d'une interrogation de la personne sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour s'interroger la suite de sa carrière. En offrant ce temps de réflexion et d'action, le Bilan de Compétences lui permettra de repérer, formaliser, et valoriser ses compétences et qualités indispensables pour :

- Mobiliser son potentiel pour explorer de nouveaux espaces professionnels ;
- Définir un nouveau projet professionnel, déterminer son orientation ou changer d'orientation ;
- Valider la faisabilité d'un projet professionnel, si déjà défini ;
- La mettre en action et donner nouvel élan à son parcours professionnel

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de votre bilan, vous serez capable de :

- Identifier et valoriser vos compétences et qualités professionnelles et personnelles ;
- Lister vos compétences acquises, transférables et celles non mobilisées encore dans votre parcours professionnel ;
- Affirmer vos motivations et vos centres d'intérêt ; Identifier vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction quant à votre profession actuelle ;
- Mettre en lumière les points forts de votre personnalité en contexte professionnel : qualités, atouts, valeurs ;
- Connaître l'environnement socio-économique de votre territoire/du territoire visé ;
- Valider la faisabilité et le réalisme de votre projet ;
- Elaborer votre plan d'action ;
- Avoir une vision claire de votre/vos projet(s).

DEROULE PEDAGOGIQUE

Entretien gratuit et sans engagement

Avant votre inscription, un entretien, gratuit et sans engagement, vous permettra de vérifier, avec la consultante, que l'outil correspond bien à vos attentes et à vos besoins. Elle vous présentera la méthodologie et les modalités du bilan.

Le bilan se déroule en 3 phases conformément à la législation :

Phase préliminaire avec comme objectifs :

- Analyser votre demande et vos besoins ;
- Présenter les outils et les méthodes adaptés à votre situation
- Définir ensemble vos objectifs
- Déterminer conjointement les modalités de déroulement

Phase d'investigation :

Sur la base de vos objectifs, cette phase permet de définir le projet professionnel comme suit :

- Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...

Cette phase permettra de :

- Faire une analyse professionnelle et personnelle de :
 - Votre parcours professionnel, vos activités extra-professionnelles
 - Vos motivations, vos intérêts
 - Vos aptitudes et compétences : définir votre portefeuille de compétences.
 - Vos valeurs et vos besoins
 - Vos contraintes

afin de mieux appréhender votre valeur actuelle ou potentielle sur le marché du travail.

- Déterminer votre environnement idéal de travail en prenant en compte :
 - Vos souhaits et attentes
 - Vos contraintes
- Identifier des pistes envisageables : démarches et investigations
 - Elargir des choix professionnels
 - Analyser le marché du travail et les conditions de réalisation de votre/vos projet(s)
 - Favoriser l'émergence ou la validation de projet(s) professionnel(s) ou personnel(s)

Phase de conclusion :

- Récapituler les résultats de la phase d'investigation
- Recenser les points d'appui et les obstacles à la réalisation de votre/vos projet(s)
- Définir les principales étapes de la mise en œuvre de votre/vos projet(s) sous forme de plan d'actions

La phase de conclusion s'achève par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse rédigé et qui vous sera présenté. Il contiendra le travail réalisé :

- L'analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- La définition de votre/vos projet(s) professionnel(s), des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- Les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre/vos projet(s) professionnel(s) ;
- Les principales modalités et étapes à prévoir.

Entretien de suivi des 6 mois

Un entretien de suivi est prévu 6 mois au terme de votre bilan permettant d'échanger sur l'avancée de votre/vos projet(s) professionnel(s)/de formation, sur la mise en œuvre de votre plan d'action et l'atteinte de vos objectifs.

MODALITES ET OUTILS D'EVALUATION

Selon les étapes	Modalités et outils
En amont de votre bilan	<p>Un entretien gratuit et sans engagement est prévu afin de vérifier votre motivation et la validation en amont de la phase d'inscription.</p> <p>Remise de brochures d'informations sur les modalités relatives au déroulement du bilan de compétences.</p> <p>Echange avec la consultante dans le but d'individualiser le projet au préalable.</p>
Durant votre bilan	<ul style="list-style-type: none">• <u>A l'issue de la phase préliminaire :</u> Un document de contractualisation avec la définition de vos objectifs de travail co-construit en séance est rédigé et signé entre vous et la consultante• <u>Pendant votre bilan :</u> Un suivi est réalisé sur des supports de synthèse répertoriant les acquis et les points importants au fil des séances.• <u>En fin de votre bilan :</u> A partir du document de contractualisation, nous vérifions que les objectifs fixés en début ont bien été travaillés en séance à travers un document d'évaluation de vos objectifs. Vous pourrez ainsi évaluer votre propre progression au terme du bilan. Un questionnaire sur votre satisfaction de la prestation vous est remis en fin de bilan afin d'évaluer la pertinence et la qualité de la formation au regard de votre situation.

Après votre bilan	Au cours de l'entretien de suivi, un questionnaire d'évaluation « à froid » vous est également envoyé pour mesurer l'avancée de vos actions et votre satisfaction 6 mois après la prestation.
Témoignages et avis	<p>Vous avez aussi la possibilité de consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les témoignages d'anciens bénéficiaires qui ont souhaité partager leur expérience sont consultables sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le site www.mcm-sensettransitions, ○ La page Google ○ le profil linkedin linkedin.com/in/marie-claude-maréchal-rh • Les notations sur le site/application « mon compte formation »

FINANCEMENT ET MODALITES D'ACCES

Votre bilan de compétences peut être financé de la manière suivante :

- Compte Personnel de Formation (code CPF : 202), avec un reste à charge possible selon votre situation (102,23 euros à compter du 1^{er} janvier 2025)
- Financement public lié à un statut particulier (ANFH, financement des indépendants...)
- Plan de développement des compétences (entreprise) ;
- Autofinancement.

Après un 1er contact téléphonique ou par mail, un entretien gratuit et sans engagement précède la proposition commerciale adaptée à vos besoins et attentes.

Le délai pour commencer votre bilan peut varier selon le mode de financement :

Mode de financement	Modalités d'accès
CPF privé	<p>Délai minimum de 11 jours imposé par la législation après la validation complète de votre inscription avant de pouvoir démarrer votre bilan.</p> <p>Chaque titulaire du CPF, ayant des droits suffisants pour couvrir le coût d'une formation, se verra demander une participation fixe de 102,23 euros (montant en vigueur au 01/01/2025). Cette somme est payée directement sur la plateforme Mon Compte Formation.</p> <p>Sont cependant exonérés du paiement de ce reste à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs d'emploi • Les titulaires qui bénéficient d'un financement de la part de leur employeur, pour les financements versés à compter du 2 mai 2024 • Les titulaires qui bénéficient d'un financement de la part de leur OPCO, d'un accord de branche, d'un accord de groupe... • Les titulaires qui mobilisent leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)

	<ul style="list-style-type: none"> • Les titulaires qui bénéficient d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle » (AT/MP) • Les titulaires de CPF bénéficiant d'abondements ou de dotations pour tout autre cas ne seront pas exonérés (compte engagement citoyen, fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants ...).
France Travail	Délai minimum de 21 jours après la demande déposée sur la plateforme Kairos et sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre conseiller
OPCO de l'employeur	Délai minimum de 10 jours après l'envoi de la convention, délai que le salarié dispose pour faire connaître son acceptation en restituant la convention qu'il aura signée.
Financement public (CPF public, ANFH...)	Délai à respecter selon l'instruction du dossier (entre 2 semaines et 1 mois en général)

TARIF

Tarif en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025 : 1.990 euros TTC

ENCADREMENT, METHODES PEDAGOGIQUES ET OUTILS

Mode	Descriptif
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> • En présentiel au bureau situé Chauny - Pépinière d'entreprises Innovalis - 3 rue Georges Pompidou (02300) • En distanciel sur une plateforme dédiée • Mixte présentiel/distanciel
Durée	<p>La durée de la prestation est prévue sur 20 heures en entretien individuel avec votre consultante (la durée légale du bilan de compétences étant de 24 heures maximum).</p> <p>Un travail personnel entre chaque séance sera à réaliser en parallèle. La durée est estimée au minimum à 1 heure hebdomadaire, pouvant varier selon les personnes, les phases du bilan et les projets. Pour exemple : l'étape sur la phase de veille documentaire et les enquêtes métier demande plus de temps pour réaliser l'étude de son/ses projet(s).</p> <p>Elle s'étend sur une durée moyenne de 3 à 5 mois selon les situations et les périodes.</p>

L'encadrement/consultant

L'encadrement, l'animation et le suivi seront réalisés par Marie-Claude MARECHAL :

- 20 années d'expérience en Ressources Humaines, atout pour vous aider à comprendre le monde de l'entreprise, ses besoins en termes d'emploi et de recrutement,
- Praticienne de bilan de compétences et consultante en Ressources Humaines depuis 2019,
- Titulaire de la certification "accompagner les transitions professionnelles"
- Formée à la démarche d'accompagnement ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) et l'ACP (Approche Centrée sur la Personne),

Les outils et l'approche pédagogiques du consultant

Son approche donne priorité à l'humain, à l'intelligence émotionnelle et au ressenti. Ses outils sont issus des pratiques de l'ADVP, de l'ACP, des approches de récit de vie du Bilan de Compétences.

Sa pédagogie est dite "active", privilégie les interactions et l'expression à travers les exercices expérientiels, le photolangage, les citations, les métaphores, les jeux...

Ses références théoriques et ses outils :

- La procédure du Bilan de Compétences, telle que définie code du travail
- Le questionnaire des intérêts professionnels
- Des ressources pédagogiques et professionnelles
- L'Analyse Transactionnelle
- La Communication positive et bienveillante
- L'écoute active de Rogers
- L'exploitation des feed back.

Chaque accompagnement est individuel et personnalisé selon les objectifs de travail fixés au démarrage de votre bilan.

ACCES HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous nous tenons à votre disposition pour vous informer sur les accès possibles liés à votre situation.

Nous vous proposerons un aménagement et des supports adaptés en fonction de votre handicap.

FORMALISATION EN FIN DE BILAN

A l'issue du bilan, il vous sera remis :

- Une attestation de réalisation
- Une attestation de remise de synthèse et d'autorisation de conservation
- Votre document de synthèse commenté et validé en séance.

RESULTATS ATTENDUS

- Des objectifs professionnels clarifiés au regard de la définition de vos valeurs et attentes dans votre vie personnelle et professionnelle ;
- La « prise en mains » de votre avenir professionnel : vous êtes l'auteur de votre parcours professionnel et acteur/trice de votre bilan ;
- La connaissance approfondie du marché de l'emploi, des dispositifs existants et des outils à mobiliser : formation, VAE, enquêtes métier, PMSMP, outils de technique de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, pitch, réseau...)...
- Une meilleure connaissance de vous-même, de vos compétences et vos appuis, de vos valeurs et besoins professionnels, vos sources de motivations, votre environnement de travail idéal...
- Du temps rien que pour vous, pour définir vos priorités de vie et la place de votre emploi dans votre vie familiale et sociale ;
- La remise du document de synthèse du Bilan de Compétences reflétant votre/vos projet(s).